Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Rapport d'activités 2020

© Thomas Meunier

DYNAMIQUE GÉNÉRALE

L'année 2020 aura bien évidemment été une année particulière pour le Parc naturel de la Vallée de l'Attert comme toutes les associations du territoire en raison de la pandémie mondiale. Pour la première fois en 26 ans, le PNVA aura également dû gérer l'absence pour maladie de longue durée de deux chargées de mission.

La crise sanitaire a logiquement contraint le PNVA d'annuler toute une série d'activités : fête du parc, festival musique dans la Vallée, rendez-vous du parc, animations dans les écoles…

Pour autant, le PNVA n'a pas fait que subir. Il a su s'adapter en se concentrant sur des projets plus de fond avec la réalisation d'inventaires au niveau des plantes, des papillons, des oiseaux mais également des mares situées sur le territoire.

Les projets Itinérance aquatique et Agreta financés dans le cadre du programme Interreg V ont bénéficié d'une prolongation sans modification budgétaire de six mois. Ils se terminent respectivement le 31/12/20 et le 30/06/21. Il en est de même du projet Natur'accessible qui bénéficie d'une année supplémentaire.

Pour plus de clarté, la structure du rapport d'activités se base, comme les années précédentes, sur celle du plan de gestion 2015-2025.

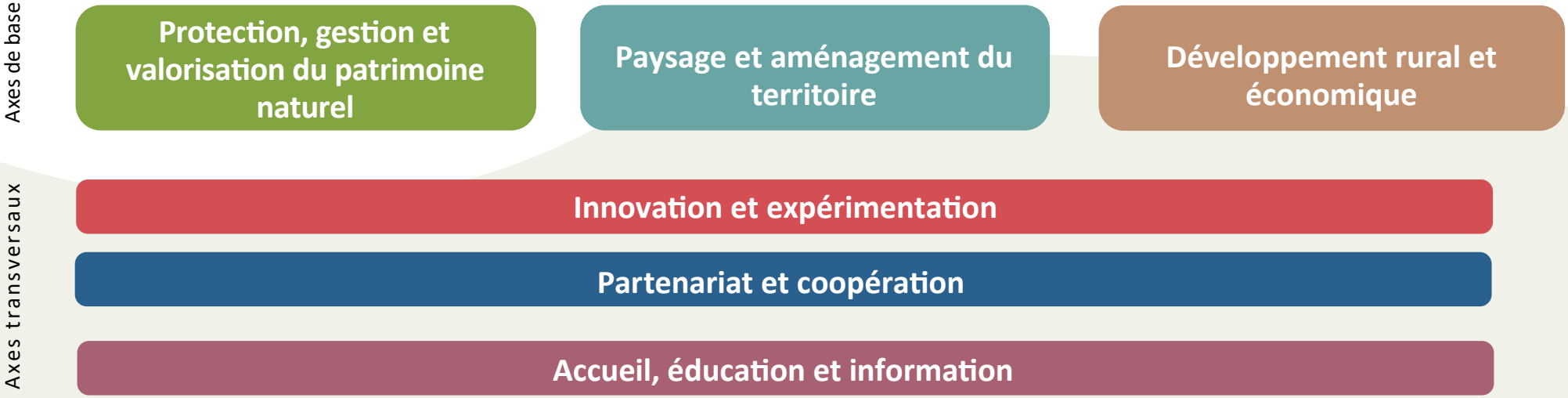

DYNAMIQUE GÉNÉRALE

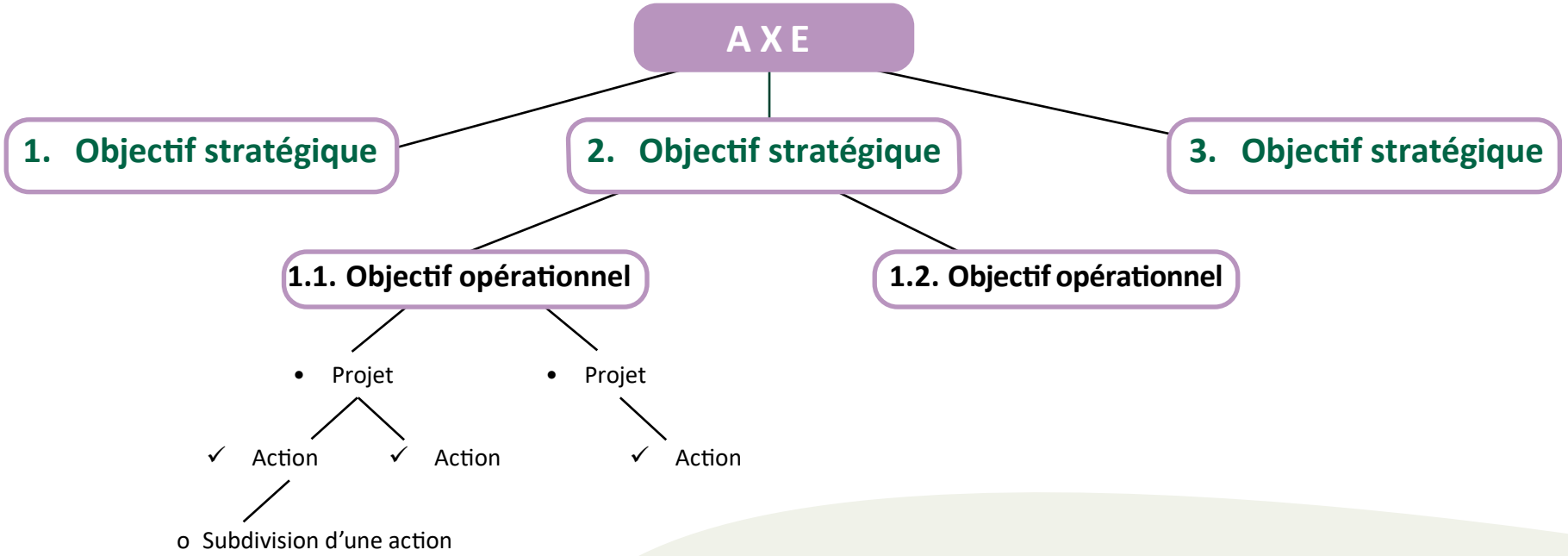

1. Restaurer et préserver la biodiversité

1.1. Connaître le territoire

- Poursuivre les **inventaires faunistiques et floristiques** sur tout le territoire :
  - ✓ **Cincles plongeurs** : comme chaque année à l'automne, les nichoirs d'Attert, de Grendel et de Schadeck placés sur l'Attert ont été inspectés.

    Tous les nichoirs ont été utilisés cette année encore.

    Le Cincle plongeur réutilisant 2 ou 3 années de suite le même nid, les nichoirs n'avaient pas été nettoyés en 2019. Ils ont donc été vidés et nettoyés cette année.
  - ✓ **Chauves-souris et chouettes effraies** : l'inventaire annuel dans le cadre de l'Opération « Combles et Clochers » a été réalisé début décembre. **Onze églises** ont été visitées. Des travaux étant en cours dans les combles de la chapelle de Lottert, celle-ci n'est plus inventoriée depuis 2019.

    Résultats :
    - o **Un nid** de chouette effraie occupé (aucun en 2019) !
    - o Le nombre de traces de chauves-souris est en **augmentation** dans deux églises (Metzert et Nobressart). Attention que ce paramètre est biaisé par le changement d'observateur par rapport à 2019, et que les relevés ont eu lieu plus tard dans l'année (décembre en 2020 au lieu de juillet en 2019).
  - ✓ Participation aux éventuelles **demandes de recensement** : Pic cendré, nidification Milan noir et Milan royal, Hirondelle de rivage… Il n'y a pas eu de demande en 2020 ;
  - ✓ Suivi de **quatre sites** pour inventaire floristique et entomologique entre mai et septembre et inventaire ornithologique entre juin et août 2020 :
    - o Molinion de Tontelange : prairie fauchée en lisière de forêt
    - o Réserve naturelle de Nothomb : prairie en fond de vallée de la Nothomb, parsemée de bosquets
    - o Carrière de Nobressart
    - o Vallée de la Metzertbaach

- Mettre à jour la **base de données du système d'information géographique SIG** : consultation du SIG lors de l'élaboration de projets du parc ou de demandes issues des citoyens.

1.2. Restaurer, maintenir et développer des conditions favorables aux espèces animales et végétales et à leur habitat pour un réseau écologique efficient

- Définir les **espèces menacées** et les actions à mettre en œuvre en faveur de la préservation de leur habitat :
  - ✓ **Éteindre l'éclairage** des églises pour les chauves-souris : les Parcs naturels de la Province de Luxembourg dont le PNVA sont membres du Comité de Pilotage et de Suivi de la Charte « Province de Luxembourg, espace étoilé » sous la coordination de l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes et de l'Observatoire Centre Ardenne. Le comité s'est réuni quatre fois en 2020. Cela a permis aux membres de prendre connaissance du projet e-LUMin d'Ores et des dispositifs et stratégies du plan lumière 4.0 du SPW,
  - ✓ Étudier la possibilité **d'aménager les ponts** en faveur des chiroptères : ce point initialement prévu dans le cadre d'un TFE n'a pas été réalisé,
  - ✓ Étudier la possibilité **d'aménager une ancienne tour électrique** en gîte pour chiroptères à Post : un projet d'aménagement a été proposé par Dominique Antoine, un étudiant bachelier en agronomie spécialisation Environnement à la Haute-École Condorcet à Ath, dans le cadre de son TFE : contacts avec la commune, Ores, Natagora. L'aménagement devrait se faire en 2021.
- Gérer les **invasives** (faune et flore) :
  - ✓ En particulier la **Berce du Caucase** à Post et la **Balsamine de l'Himalaya** sur l'Attert. Seul le site de l'ancienne décharge de Post est envahi par la Berce du Caucase. En vertu du règlement européen 1143/2014, tout propriétaire de terrain est tenu de mettre en place des mesures pour limiter son développement. Le terrain étant communal, le travail est effectué par les ouvriers communaux. La gestion de cette plante consiste en une **fauche régulière de mai à septembre**, seule technique adéquate pour ce site rocailleux. L'éradication totale de cette population est en bonne voie. Il ne reste qu'à surveiller la germination des graines encore présentes dans le sol. Le rapport de gestion 2020 a été envoyé à la Région wallonne comme demandé dans le plan régional de lutte contre la Berce du Caucase.
- Maintenir et développer les éléments du **réseau écologique** et de la **nature ordinaire** :
  - ✓ Maintenir le **réseau de mares** pour la colonisation des espèces (Triton crêté…) et préparer à l'éventuel retour de la Rainette arboricole réintroduite dans des mares proches de l'autre côté de la frontière :
    - o Inventaire et états des lieux des mares sur l'ensemble du territoire sur base d'une fiche-type d'évaluation biologique établi par Eric Graitson et le PNVA (présence d'eau, clôtures…),

- o En 2020, le PNVA a également répondu à plusieurs demandes de renseignement faites par des citoyens attertois souhaitant creuser une mare sur leur propriété : infos notamment sur le permis d'urbanisme.

✓ Maintenir et développer le **maillage de haies** par des distributions d'arbustes de haies, des inventaires, par l'application du règlement communal sur l'arrachage des haies… :

- o Distribution de **1 420 arbustes** (par lot d'une dizaine d'arbustes) le 28 novembre lors de la Journée de l'arbre. Les espèces distribuées étaient les suivantes : *Cornus sanguinea, Sambuccus nigra, Viburnum opulus, Crateagus monogyna, Ribes Rubrum, Corylus avellana, Viburnum lantana, Cornus mas et Fagus sylvatica.* Un dépliant explicatif sur les haies a été donné à chaque personne. Vu la situation sanitaire, cette distribution s'est faite sur inscription,
- o Distribution de **11 fruitiers pour les nouveau-nés** le 28 novembre lors de la Journée de l'arbre. Tous les fruitiers sont certifiés « Certifruit ». La charte de qualité Certifruit assure que la variété achetée est une variété qui a été longuement expérimentée et approuvée par le CRA-W (centre de Recherche Agronomique Wallon). Les variétés distribuées sont les suivantes : Reinette évagil, Reinette Hernaut, Mirabelle de Nancy. Cette opération s'est faite uniquement sur inscription, l'information ayant été communiquée par le Courrier du Parc et la page Facebook du PNVA.

✓ **Projet Diversifruits** coordonné par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie qui rassemble les acteurs de toute la filière du redéploiement des vergers de variétés anciennes en Wallonie et de tous les amateurs œuvrant à la préservation de la diversité fruitière en général. Le Parc naturel fait partie du réseau et transmet à son niveau les actions proposées :

- o Visite du verger conservatoire le 30 mai avec Christophe Poirson du CRa-w et Benjamin Cerisier du projet Diversifruits pour faire l'inventaire de ce verger : un rapport et plan de gestion seront transmis en 2021. Une taille par les techniciens de ce projet sera également effectuée en mars 2021.

✓ Aide administrative pour l'obtention de la prime et conseils dans le choix des plants pour les habitants souhaitant planter une haie ou des arbres fruitiers : **une demande** en 2020

✓ Sensibilisation des habitants au respect du règlement sur l'abattage des haies et des arbres

✓ Contribution à la rédaction du projet **Life « Vergers »** introduit par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie qui vise la restauration des vieux vergers de hautes-tiges afin de préserver et d'améliorer la biodiversité qui y est liée. Le projet n'a malheureusement pas été retenu ;

✓ Via le **projet « AGRETA »,** les hébergements du réseau ont pu bénéficier de la distribution d'arbres fruitiers et d'autres plantes pour améliorer la biodiversité sur leur site. Ont été distribués : **2 arbres fruitiers, 10 arbustes, 4 plantes mellifères, 10 m² de pré fleuri** ;

- ✓ Préserver les bords de routes comme zone refuge pour les espèces : **suivi du fauchage tardif effectué par un ouvrier communal ;**
- ✓ **Aménager des zones de lisières forestières** étagées et diversifiées en fonction de la demande du DNF : le PNVA et les agents DNF de la direction extérieure d'Arlon ont défini plusieurs zones pour lesquelles un aménagement sera nécessaire dans les prochains mois. La priorité sera donnée à Nothomb, Attert, Heinstert et Parette. Ces zones correspondent à des grandes mises à blancs de scolytés. Cela représente un peu plus de 2 km de lisière à réaliser. Les plantations se feront en 2021 ;
- ✓ Mettre en place des conditions favorables aux **pollinisateurs**, grâce notamment au projet Générations Terre (voir axe Développement rural et économique) ;
- ✓ Conseils et aide à la recherche de lieux pour installer de ruchers sur le territoire : **2 demandes** en 2020
- ✓ **Cimetières nature** dans les cimetières de Tattert et Tontelange :
  - o Poursuite de l'action cimetière nature : les cimetières de Tattert et Tontelange ont été entretenus par les ouvriers communaux suivant les conditions « cimetière nature », c'est-à-dire sans pesticides et en laissant des plages de sable nu.

1.3. Contribuer à la préservation des sites les plus remarquables

- Gérer les **réserves naturelles** existantes en collaboration avec les gestionnaires :
  - ✓ Réserve naturelle (RN) du marais de Grendel :
    - o Le caillebotis a été entretenu par le partenaire grand-ducal Natur&ëmwelt,
    - o La fauche a été réalisée par le service technique de Natagora fin août avec l'aide d'un agriculteur de la commune qui a repris le foin.
- Répondre à l'appel d'offres lancé par le **Life intégré** pour la mise en œuvre du plan de gestion d'un site Natura 2000 retenu dans le bassin de l'Attert : l'appel d'offres a été lancé fin décembre 2019 et le Parc naturel y a répondu début 2020 conjointement avec le PN de Gaume et le PN de l'Ardenne méridionale. Le partenariat a obtenu le marché pour les trois sites Natura 2000 de leur territoire et le recrutement d'un chargé de mission a été réalisé conjointement fin de l'été.

  Les Life intégrés veulent répondre au premier objectif de la Stratégie de la biodiversité pour 2020 adoptée par l'Union Européenne en 2015 : « veiller à une meilleure application des Directives Européennes 2009/147/CE (« Oiseaux ») et 92/43/CEE (« Habitats ») en vue d'atteindre un état de conservation favorable ou du moins en progression pour l'en-

semble des habitats et espèces Natura 2000. Plus particulièrement, il s'agit d'établir une communication envers les propriétaires et gestionnaires privés en vue de mettre en œuvre les plans de gestion du sites pilote Natura 2000 du bassin de l'Attert. Les premiers mois du projet ont permis au nouveau chargé de mission de communiquer sur ce projet via des articles dans les journaux, le courrier du Parc ou via un reportage sur TV Lux. Un courrier adressé aux propriétaires des terrains ciblés et qui serait envoyé en collaboration avec la commune est également en cours de rédaction.

2. Protection des ressources en eau

Depuis le mois de mars 2016, le Contrat de Rivière Attert (CRA) fait partie du Contrat de rivière Moselle. Celui-ci regroupe aussi les actions menées sur l'Our et la Sûre. Le CRA poursuit néanmoins sa collaboration avec la Maison de l'Eau de Redange pour l'aspect transfrontalier. Certaines actions du CRA se retrouvent également dans l'axe « sensibilisation ».

2.1. Préserver les milieux naturels inféodés à l'eau

- Favoriser la **libre circulation des poissons** en levant les obstacles sur leur parcours, en fonction de l'agenda du Service Technique Provincial (STP) :
  - ✓ Rétablir la libre circulation au niveau de la prise d'eau du canal de Luxeroth : cette action est toujours en cours d'étude par le STP en cette fin d'année 2020 mais le Parc naturel relance régulièrement le STP.

2.2. Préserver la qualité de l'eau potable

Les habitants de la vallée de l'Attert bénéficient d'une eau de très bonne qualité, riche en calcium du côté de la Lorraine, riche en fer du côté ardennais. La commune d'Attert a conservé la gestion et la distribution de l'eau potable. Cette eau déjà très propre à sa source ne nécessite qu'un traitement par UV. Pourtant, certaines analyses ont montré un taux de nitrate approchant de la limite autorisée à l'un des points de captage. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour retrouver et conserver la qualité de notre eau potable.

- Suivre le **projet Rive** mené par Agra-Ost et l'ULg, campus environnement d'Arlon qui a pour objectif la réalisation d'un bilan complet de l'azote en prairie et en culture ainsi que l'élaboration d'un outil d'aide à la décision permettant de calculer des fertilisations raisonnées ne mettant pas en danger la qualité de l'eau. Deux zones pilotes ont été retenues : Gouvy pour le dispositif réalisé en prairie et Attert (Schockville) pour le dispositif réalisé en culture. Malheureusement l'agriculteur concerné par la parcelle de Schockville n'a pas respecté les consignes en épandant de l'engrais chimique sur une grande partie de la parcelle d'essai et cette parcelle a dû être abandonnée. En effet, il n'était plus possible de

réaliser un bilan de l'azote étant donné que la quantité précise d'azote n'était pas connue. De plus, cela devenait impossible de réaliser des parcelles témoins ou en fertilisation organique. Le PNVA continue à suivre le projet car les essais menés sont très intéressants et le partenariat est à la recherche d'une nouvelle parcelle pour 2021.

Projets 2021

1. Restaurer et préserver la biodiversité

1.1. Connaître le territoire

- *Poursuivre les inventaires faunistiques et floristiques sur tout le territoire ;*
  - ✓ *Cincle plongeur : contrôle visuel annuel des nichoirs,*
  - ✓ *Chauves-souris et Chouettes effraies : inventaire annuel dans le cadre de « Combles et clochers »,*
  - ✓ *Participation aux éventuelles demandes de recensement : Pic cendré, nidification Milan noir et Milan royal, Hirondelle de rivage…*
- *Mettre à jour de la base de données du système d'information géographique SIG ;*
- *Continuer la mise en place d'un réseau d'observateurs de la faune et de la flore sur le territoire en proposant plusieurs conférences sur des thèmes variés et en sensibilisant le grand public à l'utilisation d'outils tels qu'Observatoire.be.*

1.2. Restaurer, maintenir et développer des conditions favorables aux espèces animales et végétales et à leur habitat pour un réseau écologique efficient

- *Définir les espèces menacées et mettre en œuvre les actions en faveur de la préservation de leur habitat ;*
  - ✓ *Étudier la possibilité d'aménager les ponts en faveur de la faune,*
  - ✓ *Mettre en œuvre l'aménagement de l'ancienne tour électrique en gîte pour chiroptères à Post en se basant sur le travail réalisé par un étudiant dans le cadre de son TFE en 2020,*
  - ✓ *Participer aux réunions du comité de pilotage et de suivi de la charte « Province de Luxembourg, espace étoilé ».*
- *Gérer les invasives (faune et flore) ;*

- ✓ *En particulier la Berce du Caucase à Post et la Balsamine de l'Himalaya sur l'Attert et la Nothomb.*

- *Maintenir et développer les éléments du réseau écologique et de la nature ordinaire ;*
  - ✓ *Maintenir et développer le maillage de haies par le suivi des inventaires, l'application du règlement communal sur l'arrachage des haies…*
  - ✓ *Poursuivre l'opération « Vergers en forme » : atelier de greffage, atelier de taille, mise à jour de l'inventaire, identification des variétés, recherche de nouveaux espaces de plantation…*
  - ✓ *Promouvoir les vergers par la distribution d'arbres fruitiers lors de la journée de l'arbre,*
  - ✓ *Aider à la rédaction du dossier de demande de subsides pour les particuliers dans le cadre de l'action « Yes We Plant », subventionnant la plantation de haies vives, de taillis linéaires et d'alignements d'arbres,*
  - ✓ *Préserver les bords de routes comme zone refuge pour les espèces : suivi du fauchage tardif…*
  - ✓ *Suivre le Projet Diversifruits coordonné par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie qui rassemble les acteurs de toute la filière du redéploiement des vergers de variétés anciennes en Wallonie et de tous les amateurs œuvrant à la préservation de la diversité fruitière en général. Le Parc naturel fait partie du réseau et transmet à son niveau les actions proposées,*
  - ✓ *Aménager des zones de lisières forestières étagées et diversifiées en fonction de la demande du DNF : plusieurs endroits de plantation ont été définis en 2020 avec les agents DNF de la direction d'Arlon. Les plantations se feront en 2021,*
  - ✓ *Apporter un soutien logistique, de conseils et fournitures lors des projets de verdurisation dans les écoles via les projets « Ose le vert, recrée ta cour » ou d'autres projets indépendants,*
  - ✓ *Maintenir le réseau de mares pour la colonisation des espèces (Triton crêté…) et préparer à l'éventuel retour de la Rainette arboricole, réintroduite dans des mares proches, de l'autre côté de la frontière,*
  - ✓ *Gérer et préserver les milieux caractéristiques de la vallée (mégaphorbiaies, carrières, aulnaies, prairies humides…) : projet d'aménagement à Tontelange,*
  - ✓ *Mettre en place des conditions favorables aux pollinisateurs, notamment au projet Générations Terre (voir axe 3),*
  - ✓ *Coordonner les actions « Cimetières nature » dans les cimetières de Tattert et Tontelange :*
    - o *Suivi des populations d'abeilles solitaires en collaboration avec JP Jacob et Annie Remacle,*
    - o *Poursuite de l'action cimetière nature.*
- *Impliquer les propriétaires privés de terrain situés en Natura 2000 et améliorer l'état de conservation général du réseau Natura 2000 :*
  - ✓ *Mettre en place un comité d'accompagnement pour le Life intégré BNIP réunissant les acteurs du territoire partenaires et les opérateurs du Life,*
  - ✓ *Développer des partenariats avec les différents acteurs du territoire pour permettre le maximum de synergie entre les projets,*

- ✓ *Recueillir les motifs de refus des actions de protection de la biodiversité proposées afin de poser le diagnostic des freins psychologiques pour ce genre de projet,*
- ✓ *Réaliser un inventaire des outils de communication/sensibilisation existant et création de nouveaux outils en vue de les appliquer, d'étudier leur efficacité et de toucher le public cible du projet, les propriétaires et gestionnaires privés de terrains en zone Natura 2000. Exemples d'objectifs à court terme : production d'un courrier par le chargé de mission de projet que les communes, avec l'accord de celles-ci, expédieraient à l'ensemble des propriétaires et gestionnaires de terrains classés « priorité 1 » dans le plan de gestion du site Natura 2000 pilote ; production d'articles de communication/sensibilisation à publier dans les journaux, bulletins, sites internet, réseaux sociaux et autres ; Dépliants et flyers à produire,*
- ✓ *Organiser des séances d'informations avec les propriétaires et gestionnaires et par la suite des rencontres individuelles pour émettre une proposition de projets de conservation, amélioration ou création d'habitats,*
- ✓ *Lancer des projets en vue de respecter les plans de gestion des sites Natura 2000 et d'améliorer l'état de conservation général du réseau Natura 2000,*
- ✓ *Communiquer autour des projets réalisés.*

1.3. Contribuer à la préservation des sites les plus remarquables

- *Gérer les réserves naturelles existantes en collaboration avec les gestionnaires*
  - ✓ *Réserve naturelle du marais de Grendel : poursuite des travaux de restauration avec des chantiers de bénévoles, fauche annuelle, rédaction du rapport annuel de gestion, suivi de diverses recherches scientifiques au sein de la réserve.*

2. Protection des ressources en eau

2.1. Préserver les milieux naturels inféodés à l'eau

- *Aménager les berges pour permettre la nidification d'espèces telles que l'Hirondelle de rivage et le Martin-pêcheur*
- *Suivre le « Plan inondation »*
- *Favoriser la libre circulation des poissons en levant l'obstacle situé au niveau de la prise d'eau du canal de Luxeroth. Cette action est actuellement à l'étude au Service Technique Provincial.*

2.2. Préserver la qualité des eaux potables

- *Promouvoir des pratiques et des aménagements respectueux des ressources en eau.*

1. Gérer le paysage

1.1. Améliorer la prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire

- **Charte paysagère** : la rédaction de l'analyse contextuelle et des recommandations a été réalisée par le bureau d'étude Arpayge. Les enjeux et les recommandations ont été regroupés dans un document de travail suivant sept thèmes différents :

    1. Hameaux-villages
    2. Patrimoine
    3. Paysage
    4. Agriculture
    5. Forêt
    6. Routes
    7. Tourisme

  Afin de constituer le programme d'actions qui est la troisième étape de cette charte paysagère, des propositions d'actions ont été rédigées en collaboration avec la Maison de l'Urbanisme Lorraine Ardenne en se basant bien sûr sur les recommandations et enjeux.

  Un comité de pilotage (COPIL) reprenant les instances officielles ainsi que les personnes motivées par le sujet a été constitué et s'est déjà réuni cinq fois. La 6e réunion du CoPil prévue le 16 mars a été annulée et reportée plusieurs fois en raison de la crise du COVID-19. Lors de cette réunion il était prévu de discuter de ce programme d'action.

  Avant le premier confinement, la charte paysagère avait été présentée à la CLDR d'Attert, ce qui a permis aux membres de donner leur avis sur la proposition faite.

- Accompagner les **demandes de permis** par des remises d'avis au niveau environnement et urbanisme :

  ✓ La remise d'avis sur les permis d'urbanisation et d'urbanisme est réalisée par l'équipe de la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne. Les avis environnement sont assurés par l'équipe technique du PNVA.

  19 avis environnementaux ont été rendus. On y retrouve des avis pour la construction d'étables de déboisement et création d'une mare, construction d'une station d'épuration, d'un abri pour pétanque, d'une plaine multisports,

d'une œuvre au marais de Grendel, de zones de construction destinées à plusieurs maisons unifamiliales…

Une réunion avec la Maison de l'Urbanisme Lorraine Ardenne et le service urbanisme de la commune d'Attert a été organisée pour rappeler les missions de la MURLA au niveau des avis

- Participation à la **plate-forme paysagère** : le Groupe de travail « charte paysagère » s'est réuni une seule fois en 2020 à la Fédération des parcs naturels de Wallonie afin de suivre l'évolution de l'élaboration des chartes dans les différents Parcs naturels ;
- Participation au groupe de travail éolien mis en place par la Fédération des parcs et contribution à la rédaction du RIE ;
- Rencontre avec une chercheuse de la CPDT (Conférence Permanente du Développement territorial) qui travaille sur le tome 8 des Atlas des Paysages de Wallonie qui traite de l'ensemble paysager des Côtes Lorraines. Le chapitre « Regards sur les paysages » se construisant sur base d'entretiens avec les acteurs locaux afin d'approfondir la manière dont ces acteurs perçoivent les paysages de leur région, une rencontre avec la chargée de mission aménagement du territoire du Parc a été organisée.

2. Préserver l'espace rural et le cadre de vie

2.1. Valoriser les patrimoines

- Mise sur pied du groupe de travail « **monuments funéraires** ». **Deux réunions** du groupe ont eu lieu en 2020. Le plan d'actions a été établi et dans un premier temps :
  - ✓ Rencontre avec Guy Fairon pour avoir une présentation du livre sur le cimetière d'Arlon et avoir des conseils pour la rédaction de la fiche d'inventaire Répartition des cimetières à inventorier,
  - ✓ Établissement par le PNVA d'une fiche d'inventaire et recherche des plans des cimetières,
  - ✓ Visite de terrain avec les membres qui le souhaitent,
  - ✓ Inventaire des cimetières.

  Les quatres premiers points ont été réalisés en 2020 et l'inventaire de certains cimetières a été réalisé.
- Inventaire des **cabines électriques** et de leurs possibilités d'aménagement : l'inventaire a été fait et est encodé dans le SIG du parc ;

- Restauration du **petit patrimoine lié à l'eau** : un projet de valorisation de ce patrimoine a été mis sur rail par la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon et le Contrat de rivière Semois-Chiers. Ce projet « Au fil de l'eau » s'étend sur les communes d'Arlon, Attert, Aubange et Messancy. En 2019, un inventaire des moulins, lavoirs, fontaines et abreuvoirs a été réalisé sur tout le territoire. Des panneaux informatifs ont été créés afin de rappeler aux visiteurs le rôle essentiel que ces constructions avaient dans le passé. Au total, 87 panneaux dont **20** (2 moulins, 12 lavoirs et 6 abreuvoirs) sur le territoire attertois ont été placés dans les quatre communes concernées. La commune d'Attert ayant adhéré à la charte « Ma commune dit Jo ! », les panneaux sont en langue française et luxembourgeoise. On retrouve sur chaque panneau une photo ancienne ainsi qu'un texte expliquant quelques éléments architecturaux, historiques ou encore des anecdotes. La story map du patrimoine lié à l'eau sur Attert a été complétée par les lavoirs et moulins de la vallée de l'Attert luxembourgeoise en collaboration avec la Maison de l'Eau.
- Créer des dépliants mettant en valeur le petit patrimoine lié à l'eau ainsi qu'une page Internet entièrement dédiée à celui-ci :
  - ✓ Un dépliant A2 explicatif a été rédigé par les partenaires dont le PNVA et imprimé en **10 000 exemplaires** par la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon. Il reprend des coups de cœur par commune, dont 5 sur Attert,
  - ✓ Un document plus complet sur les éléments du patrimoine lié à l'eau de chaque commune a été rédigé : texte en français avec résumé en anglais, allemand et néerlandais,
  - ✓ Un document a également été réalisé afin de présenter les lessives d'autrefois, l'évolution des techniques de lessivage ainsi que les différents patrimoines liés à l'eau (lavoirs, abreuvoirs, pompes, moulins…).

    Les documents sont téléchargeables sur les différents sites internet des partenaires du projet : http://www.pnva.be/files/uploads/2020/07/Eau-fil-de-l-eau-1.pdf.

    L'inauguration des panneaux et la présentation du dépliant ont eu lieu le 9 mars 2020 au lavoir du Wäschbour à Arlon en présence des différents partenaires dont les quatre communes, les deux CR, le PNVA et la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon. De nombreux journalistes étaient présents (articles et reportage TV).

PROVINCE DE LUXEMBOURG

ARLON

Le Pays d'Arlon se dédine au fil de l'eau

Projets 2021

1. Gérer le paysage

1.1. Améliorer la prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire

- *Établir une charte paysagère : le bureau d'étude Arpayge a réalisé en 2018 et 2019 l'étude de la charte paysagère pour les parties analyse contextuelle et recommandations. En 2020, le programme d'action a été rédigé. Il s'agit d'un échéancier des actions à mettre en œuvre sur une période de 10 ans. Les actions seront déduites des enjeux et recommandations qui ont été soulevés.*
  - ✓ *Diverses étapes administratives seront encore nécessaires pour l'adoption de la charte :*
    - o *Une fois la charte approuvée par le CA du PNVA et le PO (conseil communal d'Attert), la charte sera soumise au Gouvernement Wallon pour une demande de détermination du contenu du RIE (Rapport sur les Incidences Environnementales)*
    - o *Le PNVA rédige le RIE conformément au contenu fixé par le Gouvernement wallon*
    - o *Le projet de Charte paysagère et le RIE sont envoyés par le PNVA au collège des bourgmestres et échevins et sur le territoire de laquelle une enquête publique doit être organisée*
    - o *Le projet de Charte paysagère ainsi que le RIE sont soumis, pour avis, dès leur adoption par l'auteur du plan, au Pôle Environnement, aux communes concernées et aux autres personnes et instances que le Gouvernement juge utile de consulter. Les avis sont transmis au PNVA dans les 60 jours de la demande.*
    - o *Dans les 30 jours à dater de la clôture de l'enquête publique, le pouvoir organisateur soumet le projet de Charte paysagère pour avis aux commissions consultatives d'aménagement du territoire et de mobilité des communes concernées.*
    - o *Le PNVA rédige le rapport environnemental*
    - o *Adoption définitive par le PO*
    - o *Publication au moniteur belge*
- *Accompagner les demandes de permis par des remises d'avis*
- *Relayer les outils régionaux auprès des autorités communales et vice-versa*

2. Préserver l'espace rural et le cadre de vie

2.1. Valoriser les patrimoines

- *Coordonner un groupe de travail « monuments funéraires » comprenant des représentants du conseil communal et de la commission de gestion afin de dresser l'inventaire du patrimoine religieux des cimetières et des moyens pour le restaurer/sauvegarder/mettre en valeur.*
- *Inventorier les cabines électriques et de leurs possibilités d'aménagement*
- *Accompagner la commune dans la restauration du petit patrimoine lié à l'eau*
- *Communiquer sur le dépliant mettant en valeur le petit patrimoine lié à l'eau (Facebook, courrier du parc) et rencontrer la Maison de l'Eau de l'Attert pour un futur circuit transfrontalier sur le même thème.*

1. Contribuer au développement d'une agriculture durable

- Promouvoir une **agriculture préservant les ressources naturelles** notamment en préservant la qualité des sols tout en veillant à protéger nos ressources en eau :
  - ✓ Suivi du projet **Générations Terre** : **6 agriculteurs** participent au projet. La totalité des surfaces agricoles de ces agriculteurs représente presque ¼ de la surface agricole totale de la commune d'Attert. Ils ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé, d'observations régulières de leurs parcelles, d'une analyse de leur itinéraire technique et de leur consommation en produits phytosanitaires. Les données de pulvérisations phytosanitaires des 4 années précédentes sont encodées pour chaque agriculteur. Un indicateur visant à quantifier les quantités de substances actives pulvérisées par hectare a été mis en place en collaboration avec le CRA-W. L'interprétation de ces indicateurs pour chaque culture via les itinéraires techniques, les observations en champs et l'analyse des spécificités des produits par rapport aux problèmes rencontrés, a été faite pour l'année 2019. Cette analyse est en cours pour les données 2020. Cette interprétation permet de mettre en avant les pratiques favorables ou, au contraire, les traitements qui n'étaient pas justifiés et donc de pouvoir conseiller les agriculteurs pour éviter des traitements inutiles par exemple.
- Privilégier une **agriculture transfrontalière harmonieuse** en concertation avec le Grand-duché :
  - ✓ Participation d'un agriculteur grand-ducal au projet Générations Terre
  - ✓ Invitation et participation d'autres agriculteurs frontaliers (et de certains représentants du ministère luxembourgeois de l'Agriculture) aux conférences et démonstrations en champs. En général, une petite dizaine de Luxembourgeois sont présents aux évènements.
- Sensibiliser le monde agricole sur les **enjeux environnementaux** :
  - ✓ En adaptant le guide des bonnes pratiques agricoles aux réalités du Parc : la communication des bonnes pratiques favorables à l'agriculture durable et à la réduction des pesticides est réalisée par des entrevues personnelles avec les agriculteurs du projet Générations terre, des réunions de groupe, des échanges de bonnes pratiques et des discussions avec des spécialistes locaux.

    Le groupe d'agriculteurs du projet Générations Terre s'est réuni 2 fois au cours de l'année pour échanger sur les essais faits dans leurs parcelles, sur les conseils en céréales (variétés résistantes, etc.) et sur les essais à mettre en place pour l'année à venir.

    La visite de l'exploitation de 2 agriculteurs du projet par un spécialiste français de l'agro-écologie et de l'agriculture de conservation des sols (Konrad Schreiber) était prévue en octobre mais a dû être annulée en raison des mesures sanitaires. Il en va de même pour une visite de leurs parcelles et une analyse de leurs sols en direct par un professeur de Gembloux Agro-Bio Tech. Ces différentes activités sont reprogrammées pour 2021.

Des newsletters sont également envoyées aux agriculteurs volontaires. Celles-ci comportent des résumés d'études scientifiques, des pratiques ou espèces innovantes, des relais d'informations, etc.

- ✓ Cette sensibilisation est également menée à plus grande échelle par des animations territoriales auxquelles sont conviés tous les agriculteurs d'Attert et ses environs (certains faisant plus de 50 km de route pour y assister). Il s'agit entre autres de conférences, formations et démonstrations en champs adaptées à leurs attentes.

  Cette année, la situation sanitaire a bien sûr mis à mal l'organisation de ce type d'évènements, mais avant le premier confinement, le 4 mars, une conférence sur la gestion raisonnée de la culture d'épeautre a été organisée et a attiré près de **50 agriculteurs**.

  Lors du regain de confiance, entre les deux confinements, une importante conférence était prévue sur l'agroécologie, modèle pour produire sans polluer et sur la séquestration du carbone dans les sols agricoles. Cette conférence aurait dû drainer énormément de monde vu la renommée de l'orateur (Konrad Schreiber) mais elle a dû finalement être annulée.

- ✓ Les publications dans la presse agricole peuvent également permettre de sensibiliser le monde agricole aux enjeux environnementaux de leurs pratiques. Un article concernant l'essai réalisé en maïs l'année précédente a été rédigé pour Protect'EAU, dans le MAG'eau n°6, afin de donner un retour d'expérience sur le désherbage mécanique en maïs et sur l'avis des agriculteurs du parc sur la pratique.

- Informer le grand public sur le travail des agriculteurs :
  - ✓ Publication d'articles rédigés par Paul Depauw, secrétaire du Comice Agricole d'Arlon, dans la rubrique instaurée en 2015 « En direct de la ferme » dans le Courrier du Parc. **Quatre thèmes** ont été abordés en 2020 :
    - o Les écuries de l'Attert ou le cheval passion : parlant de la place du cheval dans l'agriculture d'époque et actuellement,
    - o Laissez-la ruminer en paix : un article sur l'importance de la vache dans notre système agricole,
    - o Agriculture et territoire : l'impossible divorce. Détaillant les mouvements de population, de l'exode rural au retour actuel des citoyens dans la campagne,
    - o Le retour du loup : article développant l'historique et la situation d'une ferme locale.
  - ✓ Publication d'articles dans le Courrier du Parc rédigés par le PNVA (Générations Terre) ayant pour but la vulgarisation de pratiques agricoles ou encore la sensibilisation à des problématiques du monde agricole :
    - o Article sur la campagne de la FJA « les dindons de la farce » visant à dénoncer les injustices dans les rémunérations au fil de la chaine agro-alimentaire,

- Concours du « slip du Parc » : test d'activité biologique du sol pour les citoyens et agriculteurs. Ce test a pour but de parler de l'importance de la vie du sol,
- Article sur le désherbage des cultures, les alternatives mécaniques et les difficultés et réalités,
- Article sur la soirée sur le fonctionnement du sol (+ l'analyse des résultats du test du slip) avec une contextualisation sur les sols d'Attert.

✓ Publication sur les réseaux sociaux : un important travail de communication à propos du monde agricole a été réalisé par des publications sur la page Facebook du Parc naturel. Des sujets comme les fleurs messicoles, les insectes ravageurs et auxiliaires des cultures, les couverts entre cultures, et bien d'autres sujets. (Une **vingtaine d'articles/ posts**) ;

✓ Publication dans la presse :

- Beaucoup d'articles ont été publiés dans les journaux concernant le test du slip,
- Plusieurs interviews radio ont également été réalisées dans le cadre de ce test (Vivacité, Bel RTL, Radio Contact, TV Lux et une radio indépendante),
- Une interview TV a également été réalisée pour TV LUX dans le cadre de ce test,
- Un reportage TV a également été réalisé dans le but de passer lors du journal de la RTBF. Le reportage portait principalement sur le glyphosate, son interdiction au Luxembourg, sur le projet Générations Terre (Interview du chargé de mission ainsi que deux agriculteurs du projets). Le reportage n'est finalement pas passé à la télévision car l'épidémie a frappé la Belgique peu de temps après,
- Dans le cadre de l'arrêt du glyphosate, l'avis de la commune d'Attert ainsi que du Parc naturel (Générations Terre) a été relayé dans plusieurs journaux dont La Meuse, Le soir et même La nouvelle Gazette.

✓ Le projet Générations Terre a été présenté à la Commission environnementale d'Arlon (Sous-commission agriculture) et des échanges sont toujours en cours ;

✓ La suite du projet d'amélioration du « vivre ensemble » mené par le Collège des Producteurs et dans lequel participe Attert et le projet Générations Terre est passée par la demande d'avis aux agriculteurs et citoyens quant aux moyens de communication lors des pulvérisations. Ces sondages ont été diffusés via Facebook et via le Courrier du Parc.

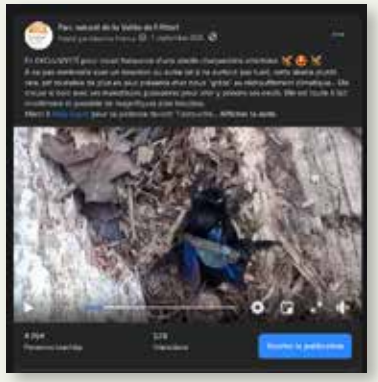

2. Soutenir les initiatives locales, inventer de nouveaux modes d'activité en milieu rural et agir pour la création d'emplois

2.1. Accompagner les initiatives économiques partageant les valeurs Parc naturel

- Soutenir et encadrer des idées innovantes et l'émergence de nouveaux types d'activités sur le territoire :
  - ✓ Soutien à la coopérative de la Côte Rouge en vue de valoriser la production laitière en circuit court et vente directe : suivi du dossier retenu par l'appel à projets « Hall relais agricole » lancé par la Région wallonne, coordination entre la commune, la coopérative et le bureau d'architectes,
  - ✓ Rencontre avec quelques membres et présentation de l'asbl Bettie dans le dernier courrier du Parc 2020 qui dès le printemps 2021 va proposer une plateforme en ligne de commande de produits régionaux.
- Faire connaître les jeunes entrepreneurs, artisans ou artistes du territoire : présentation de leur activité dans le Courrier du Parc : la ferme des Loups, l'asbl Bettie

2.2. Valoriser les filières, produits et savoir-faire locaux

- Soutenir la coopérative de la Côte rouge qui prévoit dans ses bâtiments un magasin du terroir : suivi du dossier

3. Développer et soutenir une offre culturelle audacieuse et ouverte et valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

3.1. Soutenir l'initiative des acteurs culturels et associatifs sur le territoire et les mettre en réseau

- Soutenir les créations culturelles et artistiques sur des thématiques spécifiques du territoire :
  - ✓ Dans le cadre du projet de valorisation des zones humides, « Itinérance Aquatique », **la Compagnie des Petits Délices** a été engagée pour la création d'un spectacle jeune public portant sur la découverte des zones humides sur les territoires des six parcs naturels partenaires du projet. Suite au Coronavirus, les premières représentations ont été

annulées en 2020 et auront lieu au printemps 2021. Une séance d'animation destinée aux enfants participant aux activités nature du mercredi après-midi leur a permis de comprendre comment se construit un spectacle,

- ✓ Installation de l'**œuvre pérenne** de Guy Fagny sélectionnée par un jury en 2019, pour mettre en valeur le Marais de Grendel. Réalisée dans le cadre du projet Interreg « Itinérance Aquatique », cette œuvre intitulée *Sta Viator Ac Respira* et représentant une élégante massette à large feuille a tout pour plaire, tant aux promeneurs qu'aux petites bêtes.

- Renforcer la mise en réseau des acteurs associatifs et accompagner les initiatives :
  - ✓ La **22e coupe de la Vallée** et le **10e tournoi de tennis de table** pour les clubs belges et luxembourgeois de la vallée de l'Attert n'ont pas eu lieu en raison de la crise sanitaire. Plusieurs échanges ont néanmoins eu lieu et des dates avaient été fixées. Pour le tournoi, tout avait été préparé, jusqu'à la mise en page des affiches mais heureusement l'impression n'était pas encore faite,
  - ✓ Coordonner les **balades au clair de lune** et à l'aube proposées par les Syndicats d'Initiative du Val d'Attert, de Préizerdaul, de Ell et par l'asbl d'Millen

    Après une première balade à Platen et une autre à Thiaumont fin 2019, ce sont deux nouvelles balades qui ont été organisées en 2020. La première a eu lieu le 11 janvier au départ du manège de Colpach-Bas et a accueilli **95 personnes**. La seconde a eu lieu le 7 mars au départ du moulin de Beckerich avec une **quarantaine de personnes**.

3.2. Inviter la culture sur le territoire

- Mettre sur pied des animations et manifestations valorisant le patrimoine, l'histoire et les savoir-faire locaux :
  - ✓ Conjointement, les projets « Itinérance Aquatique » et Natur'Accessible, ont mis en place un sentier didactique accessible aux personnes à mobilité réduite, près de Metzert. **Cinq modules** ont été installés, ainsi que de nombreux bancs et une table accessible aux personnes en fauteuil roulant.

- Accueillir des évènements multiculturels :
  - ✓ Organiser la **23e édition du festival « Musique dans la Vallée »**. Tout le travail de recherche des groupes et des lieux de concerts a été fait début 2020 mais cette 23e édition prévue de fin août à début octobre a évidemment dû été annulée. Tout le programme prévu en 2020 est reporté à 2021. Les demandes de sponsors et subsides avaient été envoyées avant le premier confinement. Les sponsors ont reporté leur soutien à l'édition 2021. Pour les subsides, les dossiers devront être renvoyés.

3.3. Valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

- Coordonner les **échanges linguistiques** mis en place entre les classes de 5 et 6e années primaires de Tontelange, Nothomb et Thiaumont du côté belge et trois classes de l'école de Redange du côté luxembourgeois : poursuite de la correspondance entre les classes entamée fin 2019 et préparation de la journée de rencontre prévue en mai. Malheureusement, cette journée autour des zones humides avec les six classes a dû être annulée étant donné que les écoles étaient fermées ;
- Présentation de la **collaboration transfrontalière** dans la Vallée de l'Attert et présentation du festival Musique dans la Vallée lors du colloque « Les Belges au Grand-duché : histoire, actualité, perspectives » organisé par le LISER à la chambre de Commerce à Luxembourg le 5 février 2020, en prélude au 100e anniversaire de l'Union Économique belgo-luxembourgeoise. Suite à ce colloque, il a été décidé d'éditer un livre dans le cadre de ce 100e anniversaire. Un texte de présentation de la collaboration y sera intégré ;
- À la demande des communes grand-ducales du Canton de Redange, la **célébration de l'Europe** a été organisée le 9 mai au marais de Grendel, lieu symbolique de la collaboration transfrontalière

4. Valoriser le territoire en développant un tourisme durable et diffus et promouvoir une image « Parc naturel »

4.1. Accompagner les hébergements touristiques dans leur démarche environnementale et en faire des relais d'informations « Parc naturel »

- Accompagner les hébergements afin de diminuer leur empreinte écologique en leur proposant un des dispositifs favorables à la biodiversité et à l'économie d'énergie, d'eau… :
  - ✓ Les **hébergements touristiques** démarchés dans le cadre du projet « AGRETA » ont été invités à participer à trois soirées thématiques. La première a été dédiée à l'énergie et ses économies (13 février, **14 participants**), la deuxième à la relance de leur activité suite à la crise Covid-19 (2 juin, **11 participants**) et la troisième à la communication autour de leurs atouts orientée développement durable (29 septembre, **11 participants**),
  - ✓ Distribution d'une **malle d'observation** à un hébergement rejoignant le projet AGRETA,
  - ✓ Distribution de poubelles de tri, de panneaux de tri, de nichoirs, d'hôtels à insectes, de caméra à gibier, de graines pour pré fleuri, de graines de plantes aromatiques et de plants de haies aux hébergements touristiques participants

au projet AGRETA, en fonction de leurs besoins.

✓ Les chargés de mission du projet « AGRETA » ont travaillé sur le contenu d'une **malle pédagogique « nature »** qui a été mise à disposition des touristes par le biais des hébergements en 2018. En 2020, ces malles ont été complétées avec des jeux des 9 familles du projet « Itinérance Aquatique » portant sur les zones humides ainsi que des fiches sur les espèces animales et végétales invasives et indigènes.

- Impression et diffusion d'un guide de « **bonnes pratiques** », rassemblant des gestes simples à accomplir au quotidien et à la portée de tous. Ces guides ont été distribués par les hébergements, la maison du Tourisme d'Arlon, les activités du Parc dans les écoles (Défi Génération 0 Watt) ;
- Faire de ces hébergements des **relais d'informations** des activités du Parc. Chaque hébergement est tenu au courant des diverses formations proposées par le projet (produits d'entretien, énergie).

4.2. Promouvoir les modes de déplacements doux pour la découverte du territoire

- **Circuit de découverte de la Réserve Naturelle Domaniale de la Nothomb** : en 2019, l'aménagement d'une passerelle piétonne au-dessus de la Nothomberbaach et d'un caillebotis d'une centaine de mètres a permis de relier deux chemins existants afin de créer une boucle de promenade de 2 km partant du village de Nothomb et permettant ainsi aux promeneurs de circuler les pieds au sec tout en préservant la faune et la flore du lieu. En 2020, **un panneau d'accueil et deux panneaux didactiques** sur la faune et la flore du lieu ont été installés le long du caillebotis ;
- Création d'un **circuit équestre transfrontalier** dans le cadre du projet Interreg « AGRETA », partant de Botrange et rejoignant le Parc naturel de la Vallée de l'Attert, en passant par le Grand-Duché de Luxembourg et avec possibilité future de continuer jusqu'au Parc naturel de Gaume. Le circuit fait 560,4 km au total, dont **8,5 km** sont sur le territoire du Parc. Les emplacements d'aires de pique-nique ont été définis et le cahier des charges rédigé. Cette création s'est traduite par : des contacts avec des cavaliers et propriétaires d'hébergements touristiques équestres ainsi qu'avec les autorités (DNF, communes) pour la validation du parcours. La finalisation du circuit est prévue pour le premier semestre 2021 ;

- Commande de **5 tables de pique-nique** avec toit financées par le projet AGRETA : elles ont été livrées fin 2020 mais vu les conditions météorologiques elles seront installées début 2021 sur des points de balades pédestres (Post, Attert, Nothomb, Heinstert) ;
- Création d'un circuit « Natur'Accessible » et « Itinérance Aquatique » dans le bois du Dahreck (site Natura 2000) à Metzert. Le **circuit** a été aménagé afin de permettre l'accès aux **personnes à mobilité réduite** (parking aménagé, accessibilité), mais aussi aux autres usagers pédestres. Des panneaux didactiques agrémentent la balade en mettant en évidence la biodiversité du lieu : zone humide, blaireau, oiseaux, flore. Des bancs parsèment le chemin et un emplacement pour une table de pique-nique a été créé. Un parking pour personne à mobilité réduite a également été conçu ;

- **Modification du tracé de la balade transfrontalière** au départ d'Oberpallen pour répondre à une exigence du ministère grand-ducal du Tourisme. Le tracé de la balade a dû être modifié pour des raisons de sécurité : cela a nécessité plusieurs réunions et visites de terrain avec les élus et services techniques des communes de Beckerich et d'Arlon. Une convention de partenariat a été signée entre la commune de Beckerich et Arlon et les appels d'offres ont été lancés. Les travaux ont été réalisés début 2020 et le ministère grand-ducal du Tourisme a assuré le balisage ;
- Baliser une **nouvelle balade VTT et deux nouvelles balades pédestres** au départ de Heinstert : ce balisage est prévu dans le cadre d'un balisage de plusieurs balades situées sur le territoire du massif forestier de la Grande Forêt d'Anlier. Comme certains circuits sur d'autres communes ont pris du retard, les balades au départ de Heinstert n'ont pas pu être balisées en 2020 ;
- **Chemin des enfants du conseil communal** : en 2019, le conseil communal des enfants a émis le souhait de mettre sur pied un petit parcours « biodiversité » agrémenté de panneaux didactiques près du village de Thiaumont. Après discussion avec les enfants, les thèmes retenus sont : panneau de départ avec une carte, la rivière, les saules têtards et le Pie-grièche écorcheur. Suite à la crise sanitaire, le conseil communal des enfants n'a pas pu se réunir en 2020. Les enfants avaient également émis la proposition de faire venir une presse mobile pour presser le jus des pommes en automne. Le parc s'est renseigné a transmis au coordinateur du Conseil communal des Enfants les possibilités de presse mobile et la liste des pressoirs à jus de la région.
- **Sentier de la biodiversité** : le PNVA a été contacté pour l'observatoire de l'Environnement mis en place par des citoyens sur le territoire de la commune d'Arlon. Parmi les projets, on retrouve des sentiers de la biodiversité qui permettront de relier la ville d'Arlon à sa campagne proche. L'une des propositions de sentiers de la biodiversité est en partie sur le territoire du PNVA.

4.3. Assurer la promotion du territoire du Parc en tant que destination touristique verte

- **Informer le public** par la mise en place d'une politique d'édition et de diffusion de l'information ;
- Élaborer et installer des **outils de sensibilisation** au patrimoine naturel, paysager ou culturel (panneaux didactiques de découverte du territoire, circuits thématiques) :
  - ✓ **Circuit de découverte** de la Réserve Naturelle Domaniale de la Nothomb. En collaboration avec le DNF, installation :
    - o d'un panneau d'**accueil** donnant des explications sur la RND, reprenant un plan du circuit et rappelant les règles de balade dans une réserve domaniale,
    - o d'un panneau décrivant la **faune** présente dans la réserve : le Damier du plantain, le Cuivré des marais,
    - o d'un panneau décrivant la **flore** présente dans la réserve : la Reine-des-Prés, le Rubanier d'eau…

- ✓ Panneau d'information installé près de **4 bornes frontières** situées sur des lieux de passage : bornes 121, 125, 142 et 143 dont une qui est située sur la balade transfrontalière balisée au départ d'Oberpallen et une autre située sur la balade à vélo sur les arbres remarquables,
- ✓ Nouveau panneau présentant le **partage des Eaux** installé près de la Chapelle Notre Dame des victoires à la sortie du village de Heinstert. L'ancien panneau installé il y a une dizaine d'années ayant pris l'eau, un nouveau pupitre rappelle aux promeneurs que la route N87 traversant le village de Heinstert correspond pratiquement à la ligne de partage des eaux entre le bassin du Rhin et celui de la Meuse.

Projets 2021

1. Contribuer au développement d'une agriculture durable

- *Promouvoir une agriculture préservant les ressources naturelles notamment en préservant la qualité des sols en veillant à préserver nos ressources en eau ;*
  - ✓ *Mettre en place un programme de réduction des pesticides dans le cadre du projet « Générations Terre » en collaboration avec le CRA-W, Protect'eau, Natagriwal, le Centre de Michamps, ainsi qu'avec les centres pilotes wallons et les acteurs locaux (belges et luxembourgeois). L'objectif du projet est de montrer aux agriculteurs qu'il est possible de cultiver de manière rentable tout en diminuant de manière significative l'utilisation des produits phytosanitaires dans leur exploitation agricole. À travers cet objectif, le projet vise à améliorer la durabilité des exploitations agricoles par la diminution ou la suppression du recours aux produits phytosanitaires. Le projet se déroule au sein de trois Parcs naturels pilotes : le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le Parc naturel Burdinale-Mehaigne et le Parc naturel de la Vallée de l'Attert. Les objectifs quantitatifs ambitieux visent une diminution de 30 % de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les 2 ans qui suivent le démarrage du projet et une diminution de 50 % après 5 ans. Cette réduction sera rendue possible par un changement des pratiques agricoles,*
  - ✓ *Cette transition est facilitée par un accompagnement personnalisé et indépendant des agriculteurs volontaires, l'observation de leurs parcelles, l'analyse de leur itinéraire technique et de leur consommation en produits phytosanitaires,*
  - ✓ *La communication des bonnes pratiques favorables à l'agriculture durable et à la réduction des pesticides est également réalisée par des entrevues avec les agriculteurs, des réunions de groupe ou encore par des animations territoriales adaptées à leurs attentes (conférences, formations, démonstrations en champs…),*
- *Privilégier une agriculture transfrontalière harmonieuse en concertation avec le Grand-duché.*
  - ✓ *Participation de l'un d'entre eux au projet Générations Terre,*
  - ✓ *Invitation des autres agriculteurs frontaliers (et de certains représentants du ministère luxembourgeois de l'Agriculture) aux conférences et démonstrations en champs.*

2. Soutenir les initiatives locales, inventer de nouveaux modes d'activité en milieu rural et agir pour la création d'emplois

2.1. Accompagner les initiatives économiques partageant les valeurs « parc naturel »

- *Soutenir et encadrer des idées innovantes et l'émergence de nouveaux types d'activités sur le territoire.*
  - ✓ *Soutenir la mise en place d'un Hall Relais Agricole communal près du hall sportif pour y accueillir la coopérative de la Côte Rouge qui est une initiative de quelques agriculteurs et citoyens désireux de rétablir un lien socio-économique direct entre les agriculteurs et les consommateurs locaux. Elle a pour objet social la transformation et la commercialisation du lait, mais aussi via un magasin du terroir de tous produits agricoles issus principalement d'une agriculture*

locale favorisant les circuits courts ;

- ✓ *Soutenir des initiatives comme l'asbl Bettie en l'intégrant dans des projets pilote ou en lui accordant un soutien logistique dans l'organisation de ses évènements ;*
- ✓ *Faire connaître les jeunes entrepreneurs du territoire : présentation de leur activité dans le Courrier du Parc.*

2.2. Valoriser les filières, produits et savoir-faire locaux

- *Favoriser les circuits courts et la consommation locale lors d'événements ;*
- *Soutenir la coopérative de la Côte rouge qui prévoit dans ses bâtiments un magasin du terroir, mais également les autres structures ou producteurs favorisant les circuits courts.*

3. Développer et soutenir une offre culturelle audacieuse et ouverte et valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

3.1. Soutenir l'initiative des acteurs culturels et associatifs sur le territoire et les mettre en réseau

- *Soutenir les créations culturelles et artistiques sur des thématiques spécifiques au territoire ;*
- *Renforcer la mise en réseau de ces acteurs associatifs et accompagner de nouvelles initiatives.*
  - ✓ *Soutien au 10e tournoi de tennis de table et 22e tournoi de football pour les clubs belges et luxembourgeois de la vallée de l'Attert ;*
  - ✓ *Réunir les Syndicats d'Initiative du Val d'Attert, de Préizerdaul et de Ell et par l'asbl d'Millen pour la mise en place de nouvelles actions culturelles transfrontalières.*

3.2. Inviter la culture sur le territoire

- *Mettre sur pied des animations et manifestations valorisant le patrimoine, l'histoire et les savoir-faire locaux : en 2021, lors de la fête du Parc ou en collaboration avec la commission culturelle mise en place par la commune d'Attert (exposition sur la faïencerie d'Attert notamment) ;*
- *Accueillir des évènements multiculturels.*
  - ✓ *Organiser la 23e édition du festival Musique dans la Vallée.*

3.3. Valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

- *Mettre en place une collaboration culturelle transfrontalière avec une mise en valeur de la langue luxembourgeoise ;*
- *Relancer les échanges linguistiques entre des classes belges et grand-ducales.*

4. Valoriser le territoire en développant un tourisme durable et diffus et promouvoir une image « Parc naturel »

4.1. Accompagner les hébergements touristiques dans leur démarche environnementale et en faire des relais d'informations « Parc naturel »

- *Faire de ces hébergements un relais d'informations mettant en évidence les richesses locales comme les sites naturels, les produits locaux, les évènements culturels, les activités du Parc ;*
- *Finaliser la mise à disposition des hébergements des équipements innovants afin de diminuer leur consommation énergétique et d'autres pour augmenter la biodiversité (citernes à eau de pluie)*

4.2. Promouvoir les modes de déplacement doux pour la découverte du territoire

- *Informer le Conseil Communal ou toute autre assemblée de toutes les actions effectuées dans le cadre des déplacements doux (balades balisées, circuits vélo, cavaliers, VTT…)*
- *Promouvoir un circuit équestre transfrontalier dans le cadre du projet Interreg « AGRETA », partant de Botrange et rejoignant la Gaume en passant par le Parc naturel de la Vallée de l'Attert et le Grand-Duché de Luxembourg. Des aires de pique-nique seront installées tout le long, avec des panneaux de présentation. Ce circuit sera valorisé par la création et la diffusion d'un topoguide.*
- *Inaugurer et promouvoir le circuit « Natur'Accessible » et « Itinérance Aquatique » dans le bois du Dahreck (site Natura 2000) à Metzert. Le circuit a été aménagé afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite (parking aménagé, accessibilité), mais aussi aux autres usagers pédestres.*

4.3. Assurer la promotion du territoire du Parc en tant que destination touristique verte

- *Informer le public par la mise en place d'une politique d'édition et de diffusion de l'information ;*
- *Élaborer et installer des outils de sensibilisation au patrimoine naturel, paysager ou culturel.*

INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION

Les parcs naturels peuvent être qualifiés de « laboratoire » où des méthodes innovantes sont mises en œuvre. Ils contribuent à des programmes de recherche et initient des actions expérimentales menées en fonction des projets et de leurs problèmes rencontrés sur le terrain. De nouveaux processus de planification et de gestion de l'espace rural sont imaginés, testés et ensuite reproduits sur d'autres territoires.

Les différents projets mis en place au niveau local ou transfrontalier comportent tous des échanges de bonnes pratiques entre partenaires.

Le parc naturel a été impliqué cette année encore dans plusieurs projets pilotes :

- **Générations Terre** : le PNVA fait partie des trois parcs naturels repris dans ce projet qui vise à améliorer la durabilité des exploitations agricoles de Wallonie par la diminution du recours aux produits phytosanitaires ;
- **Natur'accessible** : l'ensemble des parcs naturels wallons sont partenaires de ce projet qui vise à développer le potentiel touristique des sites Natura 2000 à travers l'aménagement de circuits de découverte thématiques et qui permettront de soutenir le développement d'un tourisme vert pour tous en s'appuyant sur le potentiel attractif des sites Natura 2000 ;
- Dans le cadre du projet Interreg Itinérance aquatique, six parcs naturels wallons (dont le PNVA), luxembourgeois et français financent une compagnie professionnelle pour la création d'un **spectacle pour enfants** autour des milieux humides.

Il a également contribué à la réflexion et la rédaction :

- du projet **Life Verger** : la restauration et la création de vergers pour développer des services écosystémiques variés sous la coordination de la FPNW ;
- De l'appel d'offre lancé par le Life intégré pour pour la mise en œuvre du plan de gestion du site Natura 2000 retenu dans le bassin de l'Attert : réponse conjointe avec le PNG et le PNAM

Le Parc naturel n'est pas un territoire qui vit en vase clos. À travers ses projets, il a établi un partenariat important tant avec les acteurs locaux que régionaux ou au-delà des frontières. Les contacts en présentiel ont évidemment été moins nombreux en 2020 mais des réunions en visioconférence se sont multipliées lors du second semestre.

1. Consolider et agrandir les partenariats

Rappelons que cet axe est transversal et concerne tous les domaines d'actions : environnement, aménagement du territoire, tourisme, économie, culture… Le Parc naturel joue un rôle important pour mettre en synergie les différents acteurs et pour consolider ces partenariats tant à l'échelle locale, régionale ou européenne, au niveau public et privé.

Au sein du territoire

L'équipe technique travaille en collaboration avec :

- les élus, ouvriers et employés de la commune d'Attert ;
- les écoles maternelles et primaires ;
- les habitants ;
- les mouvements associatifs. Elle fait souvent appel aux associations pour l'aider dans l'organisation d'événements ;
- l'asbl Au Pays de l'Attert qui assure le volet « énergie » sur le territoire du PNVA ;
- la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne qui a son siège social à Attert ;
- les agents du DNF, pêche et Demna, du cantonnement d'Arlon ;
- le comice agricole d'Arlon qui couvre notamment le territoire d'Attert ;
- la Coopérative de la Côte Rouge ;
- L'asbl Bettie ;
- le Syndicat d'initiative du Val d'Attert ;
- la CLDR ;
- le conseil communal des enfants.

En dehors du territoire, sur le versant wallon

- Administrateur (administrateur du PNVA) et membre (directrice) de la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie et participation active aux groupes de travail et formations proposés ;
- Administrateur de l'asbl CR Moselle (directrice) ;
- Membre de la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon (directrice) et collaboration avec la FTLB et le GEIE Ardenne ;
- Membre du comité de pilotage de la charte « Province de Luxembourg, espace étoilé »
- Partenaire du réseau Diversifruits ;
- Partenaire du projet de gestion touristique du massif forestier de la forêt d'Anlier ;
- Participation aux réunions des CR de la Province de Luxembourg afin de définir une politique commune et des actions groupées ;
- Participation aux réunions de la plate-forme paysagère qui rassemble les acteurs wallons du paysage ;
- Collaboration avec le Miroir des Festivals, le département du développement durable et le service technique de la Province de Luxembourg ;
- Collaboration avec le Life-Herbages ;
- Collaboration avec l'ULg Campus d'Arlon et Agra-Ost ;
- Dans le cadre du projet Générations terre, collaborations avec le CRA-W (de Gembloux et de Libramont), Protect'eau, Natagriwal, le Centre Agri-environnemental de Michamps, ainsi qu'avec les centres pilotes wallons et le service extérieur Recherche et Développement de Libramont ;
- Premiers échanges avec l'observatoire de l'environnement en place sur le territoire de la commune d'Arlon ;
- Membre du réseau Idée et de la Codef.

En dehors du territoire, à l'échelle transfrontalière

- Le PNVA est situé le long de la frontière luxembourgeoise. Depuis 1996, Attert entretient une collaboration étroite avec 4 communes luxembourgeoises. Grâce à cette dynamique, des activités entre les habitants des deux pays sont organisées par le biais du sport, de la culture ou des échanges entre les écoles… ;
- Collaboration avec l'association luxembourgeoise de protection de la nature, « Hëllef fir d'Natur » pour la gestion du marais de Grendel ;

- Partenaire du Contrat de Rivière Attert transfrontalier géré par la Maison de l'Eau à Redange ;
- Collaboration avec l'asbl d'Millen située à Beckerich ;
- Collaboration avec les Parcs naturels de la Grande Région et plus particulièrement avec le Parc naturel régional de Lorraine, le Parc naturel régional des Vosges du Nord, le Parc naturel de la Sûre et le Parc naturel de l'Our ;
- Collaboration avec le LISER (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research) pour la rédaction d'un article de présentation de la collaboration transfrontalière dans la vallée de l'Attert qui sera repris dans un livre édité par les éditions Larcier dans le cadre des 100 ans de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Fédérer les acteurs locaux, impulser des démarches participatives et renforcer l'implication des acteurs

Le Parc naturel implique très régulièrement les acteurs du territoire dans les projets menés. Quelques exemples : implication du comice agricole et des agriculteurs dans le projet Générations terre, implication du syndicat d'initiative du Val d'Attert dans le développement des balades pédestres, vélo et équestres, des associations de village dans la préparation de la fête du parc qui a malheureusement dû être annulée.

Le PNVA a également mis en contact deux associations du territoire qui travaillent dans la mise en valeur des produits du terroir.

Assurer le relais entre des organismes européens, régionaux ou nationaux et les acteurs locaux

Le Parc naturel informe régulièrement les différents acteurs locaux des appels à projets susceptibles de les intéresser : appel à projets de la Région wallonne, de la Fondation Roi Baudoin…

Il accompagne également ceux qui souhaitent introduire ou qui ont obtenu un dossier. Il a notamment accompagné en 2020 :

- L'asbl Bettie et la coopérative de la côte rouge pour l'introduction d'un projet dans le cadre de l'appel à projet « Alimentation durable ». Malheureusement, le projet n'a pas été retenu ;
- La commune d'Attert et la coopérative de la Côte Rouge pour le suivi du projet retenu dans l'appel « Hall Relais Agricole ».

Favoriser les échanges de savoir-faire et d'expérience et conduire de nouveaux projets de coopération avec d'autres territoires en Belgique et à l'étranger

La dynamique mise en place par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie permet aux Parcs naturels de se rencontrer régulièrement, d'échanger, de participer à des formations communes, mais également de monter des projets communs sous la houlette de la Fédération. Ces échanges ont été moins nombreux en 2020 mais ils seront repris de façon plus intense en 2021.

En plus des projets **Diversifruit, Natur'accessible** mis en place en 2017 sur l'ensemble des parcs naturels wallons, et de « **Générations Terre** » mené dans trois parcs naturels dont celui de la Vallée de l'Attert depuis novembre 2018, les parcs naturels ont réfléchi à de nouveaux projets communs : Life verger, Trame noire, charte européenne du tourisme durable...

Le **Contrat de rivière (CR) Moselle** permet également de nombreux échanges avec le Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier (PNHSFA) et le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel (PNHFE) qui suivent respectivement la Sûre et l'Our. À la demande du PNVA, des réunions techniques ont été mises en place à partir de décembre 2020 afin de permettre aux trois antennes locales d'échanger sur les projets menés dans les différentes antennes.

Le PNVA est également partenaire dans deux projets Interreg V A Grande Région « **Valorisation artistique et touristique des milieux humides de la Grande Région** » et « **Agreta Ardenne Grande Région, Eco-Tourisme et Attractivité** » qui travaillent sur le territoire de plusieurs parcs naturels wallons, grand-ducaux et français. De nombreux comités techniques et de pilotage permettent aux partenaires de mener des actions communes et d'échanger sur leurs pratiques. Suite à la crise du Covid-19, ces deux projets ont introduit et obtenu une prolongation du projet sans modification budgétaire de 6 mois chacun.

1. Mieux faire comprendre le territoire

- Poursuivre l'offre d'animations pédagogiques de découverte du territoire :
  - ✓ Pour les enfants et les jeunes, en organisant des animations scolaires, des animations « Nature » les mercredis après-midi et le stage Junior Rangers : la fermeture des écoles lors du premier confinement et l'interdiction d'accueil d'animateurs extérieurs en fin d'année ont eu pour conséquence peu d'animations dans les écoles et la suppression du stage Junior Rangers

Date	Thème	Public	Nombre
Période scolaire de janvier à mars	Découverte durant 5 après-midi du territoire du parc, sa faune et sa flore au travers de jeux, d'expériences et d'observations	Mercredis « Nature » pour les enfants 8 à 12 ans	14 enfants

  - ✓ Pour le grand public, lors de balades à thèmes, de formations, de conférences et en partenariat avec des manifestations plus importantes : Nuit de la chouette, Aube des oiseaux… ces balades ont malheureusement dû être annulées
  - ✓ Depuis quelques années, le PNVA organise un rendez-vous mensuel avec une conférence, une pièce de théâtre, un film. En 2020, le Parc naturel a pu organiser 3 des 10 « Rendez-vous du Parc naturel » prévus : janvier, février et septembre. Heureusement, quelques animations ont eu lieu en début d'année et une séance d'information sous forme de Webinaire a vu le jour en septembre.

Date	Thème	Nombre
11 janvier	Balade au Clair de lune à Colpach-Bas	95 personnes
20 janvier	Présentation de la Charte paysagère aux membre de la CLDR	9 personnes
22 janvier	Rendez-vous du Parc - conférence par Sophie Decembry « En route vers la transition écologique »	40 personnes
13 février	Atelier sur l'énergie (à destination des hébergements touristiques)	13 personnes
26 février	Rendez-vous du Parc - film The little biggest farm de John Chester	60 personnes
7 mars	Balade au Clair de lune au départ du moulin de Beckerich	Quarantaine de personnes

Date	Thème	Nombre
23 septembre	Rendez-vous du Parc - conférence sur le raton-laveur par Vinciane Schockert	50 personnes (nombre max possible dans la salle pour respecter les mesures Covid-19)
29 septembre	Webinaire sur l'écotourisme « Rendez votre hébergement incontournable ! L'Ardenne, l'écotourisme, comment bien communiquer autour de vos points forts » - à destination des hébergements touristiques	11 personnes

- Deux « **Educ'tours** » étaient planifiés en 2020 par le projet « Itinérance Aquatique » afin de découvrir le territoire du Parc et des autres parcs de la Grande Région et en particulier, les actions menées par le projet. Ils ont dû être annulés suite à la crise du Covid-19 ;
- Développer des outils de sensibilisation et les porter à la connaissance des différents publics : le nouveau chargé de mission « sensibilisation » a mis en place de **nouvelles animations** à destination des écoles maternelles et primaires ;
- Constituer **une banque de photos** : afin d'alimenter les supports de communication tels que les brochures, dépliants, documents administratifs, site web, réseaux sociaux… un reportage photo a été réalisé par un photographe professionnel, **Thomas Meunier**, sélectionné par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie. La première journée organisée en 2020 a été financée par la FPNW. A la demande du PNVA, une seconde journée a été commandée en 2021 pour avoir des photos prises à deux périodes différentes de l'année.
- Gérer et animer la **scénographie** et les locaux de la Maison du Parc :
  - ✓ **Point d'information** du Syndicat d'initiative du Val d'Attert : même en période de confinement, possibilité d'obtenir les dépliants de balade via un présentoir installé dans l'entrée de la maison du Parc, sans accéder aux bureaux du Parc,
  - ✓ **Point de vente** des livres réalisés par les associations locales,
  - ✓ À la demande du CGT, les Parcs naturels ont entrepris il y a trois ans les démarches pour obtenir le label **Wallonie Destination Qualité** décerné par le Commissariat Général au Tourisme. Ce label indique que le Parc naturel s'est engagé à améliorer de manière continue la qualité de ses services et lui permet d'assurer une démarche de qualité sur le long terme.

    En 2020, le Parc a réalisé les actions prévues dans la troisième année du plan d'actions, à l'exception de celles ayant concernant la Fête du Parc (annulée) ou demandant la participation/présence d'un public (enquête de satisfaction, formulaire pour connaitre les attentes des habitants/ participants aux Rendez-Vous du Parc)

WALLONIE DESTINATION QUALITÉ
Commissariat général au Tourisme

- Encourager et soutenir les **initiatives locales** en adéquation avec l'esprit Parc :
  - ✓ L'équipe technique du PNVA a contribué **au suivi ou l'introduction de plusieurs dossiers** :
    - o **Hall Relais Agricole** introduit par la commune : le PNVA joue le rôle d'interface entre la commune, la coopérative, le bureau d'architectes…
    - o **Projet alimentation durable** avec l'asbl Bettie et la coopérative de la Côte Rouge
- Accueillir et répondre aux **demandes de stages**, d'information ou de recherches scientifiques ;
  - ✓ Le PNVA a suivi le TFE d'Antoine Dominique, étudiant habitant la commune de Messancy et faisant des études de bachelier en agronomie, spécialisation Environnement à la Haute-Ecole Condorcet à Ath.
- **Impliquer le grand public** : les visites guidées ou participation à des journées à thème comme la Nuit de la chouette en mars et l'Aube des oiseaux en mai ont toutes été annulées mais d'autres actions de sensibilisation ont été mises en place :
  - ✓ En distribuant un **jeu des 6 familles** développé dans le cadre du projet AGRETA et orienté sur le développement durable par des actions à mettre en œuvre chacun à son niveau,
  - ✓ En distribuant **1600 jeux des 9 familles** sous forme de questions-réponses, développé dans le cadre du projet Itinérance Aquatique et orienté sur les milieux humides,
  - ✓ En diffusant une série « **d'écofiches »** créées par le projet AGRETA : la consommation alimentaire, l'électricité, l'isolation et chauffage, les produits d'entretien, la mobilité douce, jardin et biodiversité…
  - ✓ En organisant un atelier « Bien communiquer autour de vos atouts » dans le cadre du projet **AGRETA** à destination des hébergements touristiques et orienté vers leurs pratiques durables,
  - ✓ En distribuant avec le permis de bâtir **un dépliant sur les différentes méthodes de récupération de l'eau de pluie** : les infiltrations avec ou sans rétention, les toits verts, les écoulements à ciel ouvert et la récupération (citerne),
  - ✓ En distribuant environ **850 carnets** du projet « Itinérance Aquatique » aux écoles du territoire, et via la Maison de l'Eau de Redange. Ces carnets comportent des feuilles réservées aux dessins et croquis et d'autres montrant des espèces liées aux zones humides,
  - ✓ En valorisant le marais de Grendel par la mise en place d'une œuvre pérenne.
- Sensibiliser les enfants :
  - ✓ En proposant un spectacle « **Goutte d'eau** » par la cie Zanni pour les élèves de maternelle de toutes les écoles communales situées sur le territoire du Parc naturel à l'occasion des Journées Wallonnes de l'eau. D'abord prévues les 19 et 20 mars, elles ont été reportées les 19 et 20 novembre mais elles ont malheureusement dû être reportées

à nouveau,

- ✓ En distribuant environ **330 carnets à dessin et 210 jeux des 9 familles** du projet « Itinérance Aquatique » dans les écoles et à la Maison de l'Eau pour différents projets pédagogiques. Ces carnets comportent des feuilles réservées aux dessins et croquis et d'autres montrant des espèces liées aux zones humides. Les jeux sont sous formes de questions-réponses de plusieurs niveaux,
- ✓ En accompagnant dans son travail la Cie les Petits Délices pour la conception **d'un spectacle « jeune public »** sur le thème des milieux humides, commandé par les six parcs naturels partenaires du projet Interreg Itinérance Aquatique : échanges avec les artistes sur la création des décors, la construction des personnages, la dramaturgie du futur spectacle. Une représentation aurait dû avoir lieu cette année, mais a été annulée à plusieurs reprises suite aux conditions sanitaires.

- Permettre aux habitants d'identifier le personnel sur le terrain : achat de vestes, t-shirts et polos brodés au nom du Parc.
- Impliquer la commune dans la coordination de programmes communaux de préservation de l'environnement :
  - ✓ En coordonnant ou contribuant aux programmes communaux de préservation de l'environnement
    - o **Combles et Clochers** : visite des églises
    - o **Bords de route** : contacts avec l'ouvrier communal responsable du fauchage
    - o Circuit **vélo W9** : remise d'avis sur le circuit proposé, participation à une réunion avec la commune d'Attert et de Martelange, visite de terrain
    - o **Commune zéro déchet** : présentation du projet à la nouvelle responsable communale en charge du suivi de ce projet et à d'autres communes souhaitant lancer l'initiative sur leur territoire

2. Amplifier la communication

- Informer les différents publics (habitants, élus, instances publiques, partenaires…) sur les actions du Parc par :
  - ✓ L'édition du Courrier du Parc distribué en toutes-boîtes sur le territoire du Parc : **4 éditions**,
  - ✓ La **mise à jour constante du site internet** dédié au Parc naturel www.pnva.be : continuation du travail de mise à jour entamée l'an dernier,
  - ✓ L'adaptation de l'offre **aux nouvelles technologies** : page Facebook régulièrement alimentée par les animations du Parc, encodage des événements sur les sites Quefaire.be, Au-fait.be, Out.be, Supermiro, envoi d'e-mailing… et bien entendu les communiqués de presse envoyés aux journalistes et mis en ligne sur la page dédiée sur le site du Parc.

La page facebook annonce évidemment les animations du PNVA, sert de relais pour des actions, enquêtes, concours photos menés par les partenaires du PNVA mais en 2020, pendant le confinement, le PNVA a régulièrement publié des petits messages plus didactiques : les fleurs de nos campagnes et sous-bois, les empreintes des animaux, les oiseaux, les papillons...

- ✓ Plusieurs articles sont parus dans la presse : parcours Natur'Accessible à Metzert, inauguration des panneaux « Le Pays d'Arlon au fil de l'eau », sauvetage des batraciens à Tontelange, le caillebotis à la réserve naturelle domaniale de la vallée de la Nothomb, le test du slip, œuvre au marais de Grendel, distribution des arbres…
- ✓ Deux vidéos de présentation ont été réalisées et mises en ligne (site et post Facebook) :

  Sur la carrière de Tattert : https://www.youtube.com/watch?v=61SHIsOynLw&ab_channel=ParcnaturelDela-Vall%C3%A9edel%27Attert

  Sur le marais de Grendel : https://www.youtube.com/watch?v=2Jv32mw6qn0&feature=youtu.be&ab_channel=ParcnaturelDelaVall%C3%A9edel%27Attert

  La vidéo de présentation des circuits Natur'Accessible a été tournée à Metzert. Réalisée par la Loterie nationale, elle a été diffusée sur la RTBF avant le tirage du Lotto : https://www.youtube.com/watch?v=j_NF3YtDTjQ&list=PLYE8mHPemNWR5bQMcI8hOVpmn4tuhi2A6&index=123
- ✓ La **diffusion sur l'écran** installé à l'accueil de la commune d'Attert du film sur les abeilles lapins, de l'annonce des prochaines activités et d'une rétrospective en images des activités réalisées sur l'année précédente,
- ✓ **Rédaction d'une brochure** en collaboration avec la Fédération des parcs naturels de Wallonie sur le PNVA. Cette brochure a pour nom « Zoom sur le Parc naturel de la Vallée de l'Attert ». Elle fait un tour d'horizon du territoire, présente le réseau des 12 parcs naturels wallons, leurs missions, leur définition. Ensuite, elle présente plusieurs actions menées par le parc naturel, donne quelques exemples d'expériences à vivre sur le territoire et donne la parole à quelques citoyens qui se mobilisent. La brochure n'a pas été imprimée, mais est accessible sur le site : http://www.pnva.be/files/uploads/2021/02/PNVA_2020.pdf et sur le site de la fédération des Parcs naturels.
- ✓ **Réédition du guide édité par La Renaissance du livre intitulé Les Parcs naturels de Wallonie, 12 territoires ruraux en transition.** Il permet de découvrir l'identité de ces 12 territoires mais aussi quelques bonnes adresses, de jolies balades familiales, les charmants villages, le milieu naturel, la qualité des produits de terroir, l'ambiance incontournable des fêtes folkloriques… Des exemplaires sont en vente à la maison du Parc.
- ✓ **Rédaction des textes et choix des photos** nécessaires à la réédition du topo guide GR qui paraîtra en 2021 et reprenant pour chaque parc naturel trois balades en boucle

3. Inciter aux démarches globales de développement durable

- Promouvoir les **gestes éco responsables** lors des évènements, les lieux d'accueil et les hébergements touristiques, mais aussi et surtout chez les particuliers :
  - ✓ Des **formations** sur l'énergie, la communication et la revalorisation après une crise ont été proposées aux hébergements participant au projet **AGRETA,**
  - ✓ **Un jeu des six familles**, reprenant des gestes à effectuer au quotidien a été distribué dans les écoles du Défi Génération 0 Watt et aux locataires des hébergements,
  - ✓ **Un guide de bonnes pratiques**, à destination des touristes a été distribué dans les hébergements, les écoles et via la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon.
- Collaborer au projet **« Attert, commune zéro déchet** ». De 2018 à 2019, Attert a fait partie des 20 communes engagées dans une Opération Zéro déchet, une initiative de la Région Wallonne pour mettre en place une véritable dynamique de réduction des déchets sur le territoire. Le Parc a ainsi mené tout une série d'actions en collaboration avec Idelux-environnement : information aux associations, mise sur pied d'ateliers zéro déchet, conférence, film…

  En 2020, la seule action menée avec la population a été la conférence « En route vers la transition écologique » dans le cadre des Rendez-vous du Parc. Le projet mené à Attert a néanmoins été présenté à :
  - ✓ Eneo, mouvement social des ainés situé à Libramont
  - ✓ À l'échevine de l'environnement et de la transition écologique d'Arlon, Anne Lamesch
  - ✓ À la nouvelle chargée de projet du plan de cohésion sociale de la commune d'Attert

Projets 2021

1. Mieux faire comprendre le territoire

- *Poursuivre l'offre d'animations pédagogiques de découverte du territoire ;*
  - ✓ *Pour les enfants et les jeunes, en organisant des animations scolaires, des animations « Nature » les mercredis après-midi et le stage Junior Rangers,*
  - ✓ *Pour le grand public, lors de balades à thèmes, de formations, de conférences et en partenariat avec des manifestations plus importantes (Journées wallonnes de l'eau, Rencontre entre acteurs de la rivière, Journées du Patrimoine, Nuit de la chouette, Opération grand nettoyage de printemps…),*
  - ✓ *Poursuite des « Rendez-vous du Parc naturel », le dernier mercredi du mois (hors grandes vacances et décembre), en proposant des conférences, films, ateliers, spectacles….*
  - ✓ *Organisation de visites guidées, de balades nature.*
- *Développer des outils de sensibilisation et les porter à la connaissance des différents publics ;*
  - ✓ *Organisation de conférences tout public mais également pour des publics plus spécifiques comme les agriculteurs,*
  - ✓ *Distribution avec le permis de construire de la brochure sur la gestion des eaux pluviales,*
  - ✓ *Diffusion du spectacle sur le thème des milieux humides dans le cadre du projet Interreg « Itinérance Aquatique », à destination du jeune public,*
  - ✓ *Installation dans le cadre de la campagne « Ici commence la mer » de macarons aux abords des avaloirs afin de sensibiliser le grand public à ne rien y jeter,*
  - ✓ *Impliquer la commune en l'informant des programmes communaux de préservation de l'environnement, de mobilité douce…*
- *Mettre à jour régulièrement entre de documentation ;*
- *Accueillir et répondre aux demandes de stages, d'information ou de recherches scientifiques.*

2. Amplifier la communication

- *Informer les différents publics (habitants, élus, instances publiques, partenaires…) sur les actions du Parc par :*
  - ✓ *L'édition du Courrier du Parc distribué en toutes-boîtes sur le territoire du Parc et envoyé aux personnes qui le souhaitent en dehors du territoire,*
  - ✓ *La mise à jour du site internet,*

- ✓ *L'actualisation de la page Facebook,*
- ✓ *L'envoi d'e-mailings pour l'ensemble des activités menées par le PNVA,*
- ✓ *L'encodage de nos événements sur des sites spécialisés comme Quefaire.be, Out.be, Supermiro.com,*
- ✓ *L'envoi de communiqués de presse sur les évènements organisés par le PNVA, mais également sur les actions menées.*

- *Ouvrir le débat sur certaines problématiques agricoles afin d'améliorer le « vivre ensemble » initié par le Collège des Producteurs dans une dizaine de communes wallonne. Cela passe par un dialogue entre agriculteurs et riverains ainsi que par une communication sur les réalités du monde agricole ;*
- *Organiser des événements de promotion du Parc.*
  - ✓ *Fête du Parc début septembre dans le village d'Attert en collaboration avec les associations du village : Attert en fête, Le Cothurne, Attert en fleurs, les clubs de tennis et de pétanque.*

3. Inciter aux démarches globales de développement durable

- *Promouvoir les gestes éco responsables dans les hébergements touristiques et chez les particuliers ;*
- *Collaborer au projet « Attert, commune zéro déchet » ;*
- *Sensibiliser les agriculteurs sur les enjeux environnementaux et sur les alternatives possibles.*

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Au 31 décembre 2020, l'équipe technique est composée de :

Sylvie Hubert, directrice ; 24/38

Nathalie Druart, comptabilité et communication ; 24/38

Dominique Scheepers, environnement et aménagement du territoire : 27/38 - en maladie depuis fin septembre 2020

Élisabeth Tonglet, éducation et contrat de Rivière Moselle, Antenne d'Attert ; temps plein - en maladie depuis début janvier 2020 et remplacée par Martin Lepage

Marie Lanotte, tourisme durable ; temps plein dont le contrat se termine le 22 janvier 2021

Maxime Doffagne, agriculture (Générations terre) ; 32/38

Clément Authelet, 1/3 temps par Parc : PNVA, PNG et PNAM pour le suivi du projet Life intégré (mais dont l'employeur est le PNG)

Martin Lepage, éducation et contrat de Rivière Moselle, Antenne d'Attert ; temps plein depuis le 16 novembre 2020 (remplacement d'Elisabeth)

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

L'équipe technique du Parc se forme et participe également à des colloques et formations. Voici les plus pertinents :

- 20 janvier : Boostez vos réunions participatives – New vision Europe – FPNW- Jambes ;
- 26 et 27 février : agriculture de conservation et cultures et système polyculture-élevage le plus durable – la Vache Heureuse - France ;
- 13 février : formation CANVA, plateforme en ligne gratuite de création graphique. – FRW - Tintigny ;
- 2 avril : ABC de la communication vers la presse – FPNW - Jambes ;
- 15 septembre : agro-foresterie et visite d'exemples sur le terrain - FUGEA et Graines d'Avenir - Strée ;
- 21 septembre et 10 décembre : Maladies des céréales à paille - Arvalis – en vidéoconférence ;
- 22 et 29 septembre : Agro-écologie et visites d'exploitations innovantes - FUGEA et Graines d'Avenir - Strée ;
- 24 septembre : plantes bio-indicatrices et diagnostique des sols - Graines d'Avenir - Mont Saint-Guibert ;
- 1er octobre : la vie du sol - Graines d'Avenir - Mont Saint-Guibert ;
- 8-9 octobre : Les Universités du Tourisme Durable – Troyes ;
- 18 novembre : observation de la vie du sol et son effet sur la structure ;
- 17 décembre : Refresh pour la labellisation Wallonie Destination Qualité - CGT – FPNW - Webinaire.

Le projet Générations terre nécessitant une bonne connaissance du milieu agricole, de nombreuses petites formations ponctuelles, webinaires ou conférences ont été suivies tout au long de l'année pour le volet agriculture durable.

La chargée de mission « aménagement du territoire » a également participé au groupe de travail « Charte Paysagère » et « aménagement du territoire » organisé par la FPNW.

Accueil de stagiaires et étudiants

Antoine Dominique, faisant des études de bachelier en agronomie, spécialisation Environnement à la Haute-Ecole Condorcet à Ath a réalisé son TFE au PNVA.

Le PNVA a également engagé un étudiant faisant des études bioingénieur pour assurer les inventaires ornithologiques à quatre endroits du territoire à trois moments différents de l'année (juin, juillet et août)

Accueil peine alternative de travail

Le PNVA n'a pas accueilli cette année de personne devant prester des heures de travail en peine alternative.

Assemblée générale et conseil d'administration

En 2020, le conseil d'administration s'est réuni deux fois en présentiel, une fois en vidéoconférence et a pris des décisions par écrit une fois. Quant à l'assemblée générale, elle s'est réunie une fois.

L'association des communes de la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise dont le Parc naturel assure le secrétariat et l'animation s'est réunie trois fois en 2020 dont deux fois en vidéoconférence.

L'équipe technique s'est réunie dix fois sur l'année, principalement en vidéoconférence pour discuter de l'état d'avancement des projets et des perspectives pour les mois suivants.

Moyens financiers

Les principales ressources financières de l'asbl Commission de Gestion du Parc naturel de la Vallée de l'Attert sont :

- La subvention de fonctionnement et d'investissements liés aux projets relatifs à la gestion et les deux subventions de fonctionnement relatives à la valorisation du patrimoine naturel ainsi qu'au développement rural octroyées par la Région wallonne, direction générale de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'Environnement ;
- La commune d'Attert, pouvoir organisateur du Parc ;
- La subvention annuelle octroyée par la Région wallonne, direction générale de l'aménagement du territoire, logement, patrimoine et Énergie portant sur les frais de fonctionnement liés aux missions d'aménagement du territoire en ce compris le paysage ;
- Les communes grand-ducales de l'association des communes de la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise pour les projets menés au niveau transfrontalier ;

- Le contrat de rivière Moselle pour les actions menées pour l'antenne Attert.

Ces subventions permettent d'avoir de façon stable une équipe de quatre personnes (3,5 ETP) et d'axer principalement les actions sur :

- la biodiversité ;
- les paysages et l'aménagement du territoire ;
- l'éducation et la sensibilisation à l'environnement ;
- la culture ;
- sans oublier l'aspect administratif.

Des subventions ponctuelles ont permis au PNVA de pouvoir compter sur deux chargés de mission supplémentaires (2 ETP)

- Le projet « Génération terre » permet l'encadrement des agriculteurs par un chargé de mission « agriculture » ;
- Les projets Interreg « itinérance aquatique » et « Agreta » financent une chargée de mission « tourisme durable et valorisation des zones humides ».

SUBVENTION BIODIVERSITÉ

Cette année, la subvention biodiversité a servi pour deux projets : la distribution de plants et l'ajout de panneaux didactiques le long des promenades.

Distribution de plants :

- Distribution de **1 420 arbustes** (par lot d'une dizaine d'arbustes) le 28 novembre lors de la Journée de l'arbre.

  Les espèces distribuées étaient les suivantes :

  - *Cornus sanguinea,*
  - *Sambuccus nigra,*
  - *Viburnum opulus,*
  - *Crateagus monogyna, Ribes Rubrum,*
  - *Corylus avellana,*
  - *Viburnum lantana,*
  - *Cornus mas et Fagus sylvatica.*

  Un dépliant explicatif sur les haies a été donné à chaque personne. Vu la situation sanitaire, cette distribution s'est faite sur inscription. Face à la demande, la commande de plants a été doublée. Les rendez-vous se sont faits par tranche de trois personnes toutes les cinq minutes. L'équipe a été mobilisée pour assurer la distribution. Quelques personnes sont venues sans réserver, mais ont pu bénéficier de plant qui n'avaient pas été réservés.

- Distribution de **11 fruitiers pour les nouveau-nés** le 28 novembre lors de la Journée de l'arbre.

  Tous les fruitiers sont certifiés « Certifruit ». La charte de qualité Certifruit assure que la variété achetée est une variété qui a été longuement expérimentée et approuvée par le CRA-W (centre de Recherche Agronomique Wallon). Les variétés distribuées sont les suivantes :

  - Reinette évagil,
  - Reinette Hernaut,
  - Mirabelle de Nancy.

  Cette opération s'est faite uniquement sur inscription, l'information ayant été communiquée par le Courrier du Parc et la page Facebook du PNVA.

Panneaux didactiques :

Sept panneaux viennent compléter ceux déjà existants. Ils sont principalement installés le long des sentiers de balades. Un panneau abîmé a également été remplacé.

- Trois panneaux sont installés dans la Réserve Naturelle Domaniale de la Nothomb. En 2019, l'aménagement d'une passerelle piétonne au-dessus de la Nothomberbaach et d'un caillebotis d'une centaine de mètres a permis de relier deux chemins existants afin de créer une boucle de promenade de 2 km partant du village de Nothomb et permettant ainsi aux promeneurs de circuler les pieds au sec tout en préservant la faune et la flore du lieu. Nous avons donc voulu agrémenter la partie caillebotis de beaux pupitres présentant quelques espèces de la faune et la flore abritées dans ce milieux. Un panneau signalant le chemin vers le caillebotis a également été placé car le sentier n'est pas visible depuis le chemin. Ces panneaux ont été élaborés en collaboration avec le DNF :
    - un panneau d'accueil donne des explications sur la RND, reprenant un plan du circuit et rappelant les règles de balade dans une réserve domaniale,
    - un panneau décrivant la faune présente dans la réserve : le Damier du plantain, le Cuivré des marais,
    - un panneau décrivant la flore présente dans la réserve : la Reine-des-Prés, le Rubanier d'eau...
- Quatre panneaux d'information ont été installés près de 4 bornes frontières situées sur des lieux de passage : bornes 121, 125, 142 et 143 dont une qui est située sur la balade transfrontalière balisée au départ d'Oberpallen et une autre située sur la balade à vélo sur les arbres remarquables. Ces panneaux dont le texte est identique donnent une explication sur la présence de ces bornes dans notre paysage.
- Un nouveau panneau présentant le partage des Eaux a été installé près de la Chapelle Notre Dame des victoires à la sortie du village de Heinstert. L'ancien panneau mis en place il y a une dizaine d'années ayant pris l'eau, un nouveau pupitre rappelle aux promeneurs que la route N87 traversant le village de Heinstert correspond pratiquement à la ligne de partage des eaux entre le bassin du Rhin et celui de la Meuse.

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Voie de la Liberté, 107
B-6717 Attert

Tél. : 063/22 78 55
parcnaturel@attert.be
www.pnva.be

Avec le soutien de :

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Commune d'Attert

Avec le soutien de la Wallonie

Wallonie environnement SPW

Wallonie territoire SPW

Wallonie tourisme CGT

Wallonie agriculture SPW

Interreg Grande Région | Großregion Itinérance aquatique

Interreg Grande Région | Großregion AGRETA

Ici, l'**innovation** prend **racine**